



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS | 17 JUILLET 2017

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS

LA CFDT CHEMINOTS MET EN GARDE LES SÉNATEURS HERVÉ MAUREY ET LOUIS NÈGRE

Les sénateurs Louis Nègre et Hervé Maurey ont confirmé qu'ils déposeraient, en septembre, une proposition de loi sur l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs. La CFDT Cheminots rappelle aux deux sénateurs qu'elle réfute le dogme selon lequel l'ouverture à la concurrence d'un secteur public serait une fatalité économique nécessaire dans un contexte de rareté des fonds publics et d'optimisation du prix pour l'utilisateur.

Cependant, la CFDT Cheminots est lucide : elle ne doute pas que l'ouverture à la concurrence, qui est déjà une réalité dans le fret, soit désormais une perspective prochaine dans le trafic régional et national de voyageurs. La CFDT Cheminots a pris également la mesure de la concurrence intermodale qui s'est exacerbée, notamment après la libéralisation du transport par autocar autorisée par les pouvoirs publics.

LA CFDT RAPPELLE AUX SÉNATEURS QU'ELLE NE TRANSIGERA PAS SUR LE RESPECT DES PRINCIPES SUIVANTS :

- la pérennité et le caractère *indissociable et solidaire* du Groupe public ferroviaire SNCF ;
- le maintien du statut cheminot ;
- le renforcement de la cohésion sociale du Groupe SNCF en gommant les écarts entre agents du cadre permanent et agents dits contractuels (hors statut du fait essentiellement de questions d'âge ou de nationalité) ;
- une convention collective nationale du ferroviaire de haut niveau, assortie d'éventuelles clauses de réciprocité avec d'autres branches.

Pour la CFDT, aucun transfert ne pourra être envisagé sans une continuité intégrale, exhaustive et à niveau constant (ou supérieur) des droits de tous les personnels. La CFDT Cheminots s'oppose dans ce cadre à tout transfert obligatoire de personnel quelles qu'en soient les conditions.

Restant force de propositions pour défendre un socle de droits robuste garantissant un mieux-disant social pour l'ensemble des salariés du secteur ferroviaire de demain, public comme privé, la CFDT s'appuiera, bien entendu, sur toutes les modalités et formes de l'action revendicative. La CFDT Cheminots utilisera la mobilisation des salariés et la grève chaque fois que cela sera nécessaire pour dépasser des éventuels blocages. ●●

↓ LA CFDT CHEMINOTS, EN BREF

- ❖ L'Union Fédérale des Cheminots et Activités Complémentaires (UFCAC-CFDT) est l'une des sept branches de la Fédération Générale des Transports et de l'Environnement (FGTE-CFDT). Elle regroupe les différents syndicats professionnels locaux ou territoriaux de cheminots et d'activités complémentaires, affiliés à la CFDT, étant eux-mêmes structurés en douze unions professionnelles régionales (UPR). ●●
- ❖ Organisation syndicale représentative au sein de la branche ferroviaire, au sein de tous les collèges des personnels du Groupe public ferroviaire (SNCF ÉPIC de Tête, SNCF Réseau et SNCF Mobilités), elle fédère également les sections syndicales des autres opérateurs ferroviaires présents sur le réseau ferré national (RFN), de même que les salariés des entreprises dites d'activités connexes (manutention et nettoyage ferroviaire, restauration ferroviaire ou services en gare confiés à des prestataires). ●●

